



# Chasser en France



<b>TERRITOIRE</b>	
Superficie totale	551.602 km <sup>2</sup>
Terres agricoles	330.000 km <sup>2</sup>
Superficie boisée	160.000 km <sup>2</sup>
Superficie chassable	n.c.
Superficie moyenne des territoires de chasse	Droit de chasse lié au droit de propriété, sans seuil de superficie minimum
<b>CHASSEUR/POPULATION</b>	
Population	62.000.000
Nombre de chasseurs	1.313.000
% de chasseurs	2,1%
Chasseur / nombre d'habitants	1 : 47
Membres de la Fédération	1.313.000 (adhésion obligatoire par la loi)
Densité habitants/km <sup>2</sup>	112,4/km <sup>2</sup>
<b>Profil socio-démographique des chasseurs français</b>	
- ouvriers	21%
- employés	15%
- retraités	20%
- agriculteurs/exploitants forestiers	12%
- cadres moyens	12%
- cadres supérieurs	10%
- commerçants/artisans	8%
- divers	2%
- emplois créés par la chasse	25.000
- emplois directement créés par les fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage	1.300 + 1800 soit 3.100
<b>Sexe</b>	
% de femmes chassant : 3 à 4 %	

## Importance économique de la chasse

Le chiffre d'affaires global généré par la chasse s'élève à environ 2 Milliards d'Euros par année.

Secteurs	Dépenses (%)
Chiens	35%
Déplacements	24%
Cotisations	14%
Armureries	12%
Règlementaire	9%
Equipements	4%
Divers	2%

*En 1992, le loisir chasse entraînait une dépense individuelle annuelle de 1.204 euros.*

## ADMINISTRATION DE LA CHASSE

### Fédération Nationale des chasseurs

La **Fédération Nationale des Chasseurs** coordonne l'action des Fédérations Départementales et représente 1.313.000 chasseurs de France. Force de propositions auprès des instances politiques et des pouvoirs publics, elle assure la défense des intérêts de la chasse et participe à l'accomplissement des missions de service public dévolues par le législateur.

A ses côtés, la Fondation Nationale pour la Faune Sauvage, les associations de jeunes chasseurs et les associations spécialisées contribuent à construire l'un de nos plus grands réseaux associatifs.

1.300 collaborateurs et des milliers d'élus se rassemblent paritamment au sein du Syndicat National des Chasseurs de France qui gère et anime le débat social.

#### Fédération Nationale des Chasseurs de France

13, rue du Général Leclerc

F- 92136 Issy les Moulineaux Cedex

Tél. : +33 (0)1 41 09 65 10

Fax. : +33 (0)1 41 09 65 20

[contact@chasseurdefrance.com](mailto:contact@chasseurdefrance.com)

[www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com)

## Fédérations départementales des chasseurs

Les Fédérations Départementales des Chasseurs fédèrent les chasseurs de chaque département et participent à la gestion des espèces et des espaces. Elles sont l'instance officielle de la chasse sur le plan départemental. Avec plus de 1200 emplois permanents, les fédérations s'imposent comme le premier employeur national d'écologues.

=> La Fédération Départementale des Chasseurs (F.D.C) a pour objet de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général.

=> La fédération départemental des chasseurs participe à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départementale et à la protection de la faune sauvage et de ses habitats.

=> Elle apporte son concours à la prévention du braconnage et à la gestion des habitats de la faune sauvage.

=> Elle organise la formation des candidats aux épreuves théoriques et pratiques de l'examen pour la délivrance du permis de chasser. Elle organise également des formations ouvertes aux personnes titulaires du permis de chasser pour approfondir leurs connaissances de la faune sauvage, de la réglementation de la chasse et des armes.

=> Elle conduit des actions d'information, d'éducation et d'appui technique notamment à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs. Elle coordonne les actions des associations communales ou intercommunales de chasse agréées (A.C.C.A).

=> Elle conduit des actions de prévention des dégâts de gibier et assure l'indemnisation des dégâts de grands gibiers et de sangliers conformément aux articles L.426-1 et L.426-5 du code de l'environnement.

=> Elle élabore, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un schéma départemental de gestion cynégétique.



## LEGISLATION

### Modes de chasse autorisés

Du perdreau au chien d'arrêt, en passant par la passée aux canards, le hutteau sur le littoral, la vénerie du cerf, ou le lièvre au chien courant, la chasse française revêt de nombreuses pratiques, toutes passionnantes, dans des paysages différents, magnifiés par la quête du gibier.

#### a- Le petit gibier

##### La chasse devant soi

La chasse avec chien d'arrêt (Braques, Épagneuls, Pointers, Setters, Griffons, etc.....) ou avec chiens " leveurs de gibier " (Springer, Cocker) concerne le gibier à plumes (perdrix, bécasses, faisans, etc.) et à poil (lapins, lièvres)

##### La battue

Des rabatteurs, armés ou non, poussent le gibier vers une ligne de tireurs postés. Pratiquée dans certaines régions françaises pour les perdrix, les faisans, les lièvres etc.

##### La chasse aux chiens courants

On lance des chiens à la poursuite du gibier et le chasseur se poste à proximité d'un passage qu'il a repéré. Cette chasse tient à la fois de la vénerie et de la battue. Le gibier chassé est le lapin et le lièvre.

##### La chasse au furet

On débusque le lapin de son terrier grâce à un furet. Le furet est un petit mustélidé, comparable au putois, élevé et dressé par le chasseur. Il est introduit dans les terriers de lapins.

#### b- Le grand gibier

##### La battue

Traqueurs et chiens rabattent bruyamment le gibier vers une ligne de tireurs postés. C'est le mode de chasse au grand gibier le plus répandu en France. Les espèces chassées sont principalement le sanglier, le chevreuil, le cerf. Les chiens peuvent être des chiens courants (Bruno du Jura, Grand Griffon vendéen, etc.) ou des chiens de " petit pied " (Fox, Teckel, etc.). Les seconds ont progressivement supplanté les premiers, en particulier dans l'Est et le Nord de la France.

##### La poussée silencieuse

C'est une variante de la battue qui se développe dans un souci de meilleure gestion. Les traqueurs avancent sans bruit excessif, et sans chien. Les animaux sont dérangés mais ne sont pas pourchassés. Ils se présentent devant les fusils postés sans être en fuite, ce qui permet de bien les identifier.

#### Chasse à l'affût

On se dissimule dans des secteurs fréquentés par les animaux. Ce mode de chasse permet l'identification précise de l'animal. Elle se pratique essentiellement au lever du jour ou au crépuscule, souvent du haut d'un affût (mirador). Les gibiers chassés sont : le cerf, le chevreuil, le sanglier, le renard.

#### Chasse à l'approche ou pirsche

À pied, on recherche et approche le gibier. Le chasseur explore un territoire, seul, en silence et à bon vent, pour parvenir à portée de tir d'un animal. Les animaux chassés sont le chevreuil, le cerf, le sanglier ou, en montagne, le chamois, l'isard, le mouflon.

#### La chasse aux chiens courants

On lance des chiens à la poursuite du gibier et on se poste pour tirer à proximité des coulées fréquemment utilisées par le gibier. Cette chasse tient à la fois de la vénerie et de la battue. Elle concerne le renard, le chevreuil, le cerf et le sanglier.

#### La recherche au sang

Cette discipline permet de suivre la piste d'un gibier blessé avec un chien spécialisé et de le retrouver pour abréger ses souffrances.

### **c- Le gibier de passage**

#### Les palombières

Chasse traditionnelle du Sud-Ouest : on capture des palombes (pigeons ramiers) avec des filets, ou on les tire au fusil, au moment de la migration d'automne. Les palombières utilisent des appelants vivants de pigeons ramiers ou domestiques pour attirer les migrants.

#### La chasse à l'affût

On se cache et on attend que le gibier passe à portée de tir. Les alouettes, les grives, les pigeons et les vanneaux peuvent être, parmi d'autres, chassés à l'affût sur les axes de passage ou les lieux de repos. Le chasseur, immobile, utilise souvent des appeaux (sifflets) ou appelants (vivants ou factices).

#### La grive au poste de tir

On tire des grives depuis une cabane aménagée spécialement. C'est une chasse traditionnelle du Sud de la France, avec appelants vivants de grives.

#### Poste au vif (gluaux)

On attrape des grives avec de la glu. Pratiqué en Provence. On capture des grives vivantes pour fournir en appelants les chasseurs de grives dans les postes de tir.

#### Autres chasses traditionnelles

- La tenderie aux grives : on attrape des grives avec un collet en crin de cheval. C'est une chasse traditionnelle pratiquée en automne dans les Ardennes.
- La tenderie au vanneau : on capture des vanneaux avec des filets au sol. Cette chasse traditionnelle se pratique dans les Ardennes, sur une vingtaine de communes.
- Les matoles : on capture des alouettes sous des petites cages.
- Les pantés à alouettes : on attrape des alouettes avec des filets au sol.
- La chasse au "miroir" : posté avec un fusil, on attire les alouettes au moment de la migration avec un leurre tournant, le "miroir aux alouettes".

## **Le gibier d'eau**

### La chasse à la botte

On prospecte les zones humides en essayant de surprendre le gibier d'eau. C'est l'équivalent de la chasse devant soi en plaine. Le gibier roi est la bécassine, que l'on chasse au chien d'arrêt dans les marais et prairies humides.

### La chasse à la passée

On se cache là où le gibier d'eau passe le matin et le soir. Tôt le matin ou le soir au crépuscule, le chasseur se dissimule à proximité du passage présumé des canards, entre leurs zones de repos et de gagnage.

### La chasse à la hutte

La "hutte" (Nord - Picardie) " ou "gabion" (Normandie) ou "tonne" (Sud Ouest) est une installation fixe ou flottante bien cachée au bord d'un plan d'eau. Le chasseur dispose sur l'eau des appelants (vivants et artificiels), qui incitent les canards à survoler le plan d'eau et à s'y poser. La chasse à la hutte se pratique la nuit ; elle compte des dizaines de milliers de passionnés, en particulier dans les régions littorales et arrière-littorales.

### La chasse au hutteau

En bord de mer, on se dissimule dans une cache et on attend que les oiseaux se rapprochent avec la marée.

### La chasse en bateau

On approche le gibier d'eau avec un bateau. Elle se pratique en mer, sur les grands cours d'eau et sur certains lacs. Le moteur est interdit en phase de chasse.

### La battue

On rabat le gibier vers une ligne de tireurs postés. La battue est surtout pratiquée pour les foulques et les colverts sur les grands étangs. Le rabat s'effectue avec des bateaux (le moteur est interdit).

## **La vénerie**

Ce sont les chiens qui chassent le gibier, "appuyés" par les veneurs sans armes, sauf pour achever le gibier sur ses fins. On distingue la grande vénerie qui se pratique à cheval, la petite vénerie qui se pratique à pied et la vénerie sous terre. La grande et la petite vénerie sont communément appelées « chasse à courre »

### La grande vénerie

Elle concerne le cerf, le chevreuil, le sanglier. Il y a plus de 120 équipages aujourd'hui en France. Elle est pratiquée par des équipages de veneurs, "les piqueux" et les "boutons", sous la direction d'un "maître d'équipage". Les chiens utilisés en grande vénerie sont des grands chiens courants.

### La petite vénerie

Se pratique surtout sur le lièvre, le renard et le lapin. Le veneur est à pied. Cette chasse demande beaucoup d'expérience et d'endurance. Les chiens sont de taille moyenne (anglo-français tricolore par exemple).

### La vénerie sous terre

La vénerie sous terre, ou chasse sous terre, ou encore déterrage, consiste à capturer renards et blaireaux dans leur terrier. Après avoir introduit des chiens (Fox Terrier, Teckels, etc.) dans les gueules de terrier il faut suivre la chasse l'oreille collée au sol. Si les chiens parviennent à acculer

le gibier, les hommes creusent pour capturer l'animal au fond du terrier. Plus de 1.000 équipages de déterreurs existent aujourd'hui en France.

### **La chasse au vol**

On utilise des oiseaux de proie pour capturer le gibier. Cette chasse utilise l'instinct prédateur des rapaces spécialement affaînés (dressés) pour chasser le petit gibier à plumes, les corvidés et des mammifères (lapins essentiellement). On utilise des faucons pour la chasse de haut vol (le faucon pique de haut sur sa proie) et des autours, éperviers, ou aigles, pour la chasse de bas vol (le rapace poursuit sa proie à l'horizontal).

Les obstacles pour l'exercice de la fauconnerie sont nombreux : d'abord réglementaires (détention d'espèces protégées) puis cynégétiques : l'entretien de l'oiseau exige beaucoup de temps, de savoir et des territoires giboyeux.

### **La chasse à l'arc**

On utilise un arc comme arme de chasse. Cette chasse à tir est particulièrement difficile, elle demande une connaissance parfaite du milieu et des animaux. C'est en effet à quelques mètres seulement qu'il faut approcher le gibier avant de décocher une flèche. On chasse à l'affût ou à l'approche.

Tous les types de gibiers peuvent être chassés à l'arc (lapin, lièvre, ragondin, rat musqué, oiseaux, grand gibier...). Le matériel, notamment les pointes de flèches, doit être spécialement adapté. L'arbalète qui est interdite à la chasse.

## **EXAMEN DE CHASSE, PERMIS DE CHASSER**

### **Examen de chasse**

L'examen du permis de chasser comporte deux épreuves : théorique et pratique. Les candidats doivent s'inscrire auprès des Fédérations départementales des chasseurs. Ils sont alors convoqués à une ou plusieurs séances de formation théorique et de formation pratique, assurées par les Fédérations. Ces formations sont obligatoires. Les candidats sont ensuite convoqués à l'examen théorique. En cas de réussite, ils sont convoqués à l'examen pratique.

### **Permis de chasser**

Pour la délivrance du permis de chasser, le demandeur doit présenter une pièce attestant qu'il a subi avec succès les épreuves théorique et pratique de l'examen prévues à l'article L.423-5 du Code de l'Environnement.

#### Les modalités de délivrance du permis de chasser :

Le permis de chasser est délivré à toute époque de l'année par le Préfet du département où la personne qui en fait la demande est domiciliée.

Chasse accompagnée – A partir de 15 ans, une personne ayant suivi une formation élémentaire peut chasser avec un « parrain », chasseur confirmé. Règle à respecter : une seule arme pour les 2 chasseurs. Au terme de cette saison de chasse accompagnée, le « filleul » devra passer l'examen s'il désire chasser.

## ARMES A FEU, CALIBRES & MUNITIONS

### Classement France / Europe

Une arme de chasse peut s'acquérir par donation, succession, achat, échange, etc... En fonction de ses caractéristiques, cette arme sera classée dans une des 8 catégories définies par décret Loi du 18 avril 1939 (JO du 13 juin 1939). Cette classification est reprise dans le décret du 6 mai 1995 (JO du 7 mai 1995 – n° 95-589).

Armes	Catégorie France	Classement Europe	Type d'armes (exemples)
INTERDITES sauf autorisation	1	A	armes de guerre
INTERDITES	2	A	matériel de guerre
INTERDITES	3	A	matériel de guerre
Soumises à AUTORISATION	4	B	armes de poing, de défense et certaines armes longues
Soumises à DECLARATION	5 II	C	armes longues à répétition ou semi-automatique 3 coups, armes rayées
LIBRES	5 I	D	armes longues à un coup par canon lisse
DECLARATION ou LIBRE	6	C	armes blanches
	7	C	armes de foire, de tir, de salon
	8	C	armes à poudre noire, armes anciennes

90 % des armes utilisées par les chasseurs sont classées en 5<sup>ème</sup> catégorie. Elles sont selon des critères bien précis soit libres, soit soumises à déclaration. Le chargeur des armes semi-automatiques classées en 5 II doit être inamovible. Le fusil à répétition « à pompe » est interdit.

Le grand gibier autre que le chevreuil (cerf, sangliers, chamois, etc.) doit être tiré exclusivement à balle, dans des armes à canons rayées ou lisse.

Le chevreuil peut être tiré à la grenaille ou à balle dans certains départements ; exclusivement à balle dans d'autres.

### Déplacements avec des armes à feu

#### - Véhicule automobile :

Les armes transportées du domicile au lieu de chasse ne doivent pas être immédiatement utilisables. Elles se transportent démontées ou rangées sous étui. Les armes de 4ème ou 1ère catégorie devront être munies d'un verrou de pontet... ou démunies d'une pièce nécessaire à leur fonctionnement.

#### - Avion :

Les armes sont mises en soute, dans un étui cadenassé. Les munitions « voyagent » séparément dans des caisses elles aussi cadenassées et répertoriées. A savoir : un commandant de bord peut toujours refuser l'embarquement de munitions...



## GIBIER & SAISONS DE CHASSE

La faune sauvage française est riche de 529 espèces d'oiseaux et de 119 espèces de mammifères. Parmi ces 648 espèces, 88 peuvent être chassées en France dont 64 d'oiseaux et 24 de mammifères.

Certaines espèces, susceptibles d'occasionner des dégâts, peuvent être classées nuisibles.

## CULTURE

### Presse Cynégétique

<b>Plaisirs de la Chasse</b> 14 rue du Patronage Laïque B.P. 2057 52902 Chaumont Cedex 9 Tél. : 03.25.03.87.48 Fax : 03.25.03.87.40	<b>Chasse Bécasse Passion</b> B.P. 5043 31033 Toulouse Tél. : 05.62.47.41.00 Fax : 05.62.47.41.14
<b>Nos Chasses</b> 18, bd de Ménilmontant 75020 Paris Tél. : 01.44.93.51.39 Fax : 01.44.93.51.49	<b>Le Saint Hubert</b> 10 rue de Lisbonne 75008 Paris Tél. : 01.43.87.41.77 Fax : 01.42.94.88.27
<b>Jours de Chasse</b> 10 place du Général Catroux 75858 Paris Cedex 17 Tél. : 01.40.54.11.56 Fax : 01.40.54.12.85	<b>Le Chasseur Français</b> 39 rue du Gouverneur Général Eboué 92130 Issy les Moulineaux
<b>La Sauvagine - ANCGE</b> 5, avenue des chasseurs 75017 Paris Tél. : 01.47.64.64.90 Fax : 01.46.22.82.53	<b>Chasse Sanglier Passion</b> 2, allée de la source d'Aunac 09200 Saint-Girons Tél. : 05.61.04.61.55 Fax : 05.61.04.61.58
<b>Connaissance de la Chasse</b> Espace Clichy Immeuble Agena / 12 rue Mozart 92587 Clichy Cedex Tél. : 01.41.40.31.43 Fax : 01.41.40.32.53	<b>Le Journal de la Nature</b> 5 rue de Chazelles 75017 Paris Tél. : 01.47.63.50.50 Fax : 01.45.22.08.68

<p><b>La Revue Nationale de la Chasse</b> 39, rue du Gouverneur Général Eboué 92130 Issy les Moulineaux</p>	<p><b>La Gazette Officielle de la Chasse</b> 2, avenue Maréchal Foch 65100 Lourdes Tél. : 05.62.94.08.00 Fax : 05.62.94.80.08</p>
<p><b>Le Chasseur de Sanglier / Le Chasseur de Bécasse</b> (Ed. chasse nature) Estampes 24620 Tamnies Tél. : 05.53.29.65.99 Fax : 05.53.59.64.40</p>	<p><b>Chassons.com</b> Site Web : <a href="http://www.chassons.com">www.chassons.com</a></p>